



Renseignement sur décompte de congés

Par **PEGGY**, le **16/02/2009** à **17:03**

Bonjour, rnJ'ai un contrat en CDI de 36 heures par semaine sur 4 jours. Mon entreprise est ouverte du lundi au vendredi. rnUn aménagement de mon temps de travail me permet de bénéficier ainsi de tous mes mercredis (spécifié sur mes bulletins de salaire) rnJ'ai posé 2 jours de congé : jeudi et vendredi ; mon employeur me décompte trois jours sur mes congés. A-t-il raison ? rnMerci pour votre réponse. rnCordialement

Par **Paula**, le **16/02/2009** à **19:43**

Bonsoir, rnMalheureusement, le décompte est juste. Je m'explique. rnDeux jours 1/2 par mois travaillé, mais ce sont des jours ouvrables. rnEt par jour "ouvrable", on entend tous les jours de la semaine, sauf le dimanche et les jours fériés non travaillés. rnDès lors, le samedi, même s'il n'est pas travaillé, est un jour ouvrable. rnJe sais, c'est pas "sympa" (et le terme est faible !!) mais c'est la Loi. rnCordialement